

Les services internet de Chef Ratatouille

RECEVEZ VOTRE FACTURE PAR INTERNET, FAITES LE CHOIX DE PARTICIPER À « MOINS DE PAPIER »

Pour recevoir directement votre facture dématérialisée sur votre boîte mail, signalez votre choix auprès de l'économe de votre école.

En faisant ce geste éco-citoyen, vous ne recevrez plus la facture en version papier par le cartable de votre enfant, mais directement chaque mois sur votre boîte mail.

ANNULEZ DIRECTEMENT LES REPAS EN LIGNE, GÉREZ VOUS-MÊME LES IMPRÉVUS DE LA VIE QUOTIDIENNE

Pour que l'annulation soit prise en compte, il convient d'effectuer l'annulation du repas **la veille avant 10 heures** (même règle que celle valable auprès de l'économe).

1 Rendez-vous sur le portail Éducation et accédez à votre compte

2 Dans le menu, cliquez sur « **Annulation repas** »

3 Cliquez sur le planning de l'enfant concerné



4 Le calendrier apparaît

5 Modifiez le jour à annuler et validez

6 La mise à jour apparaît sur le calendrier (en rouge)

Mois précédent							Mois suivant						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
		01	02	03	04	05							
06 PREVU	07 PREVU	08	09 PREVU	10 PREVU	11	12							
13 PREVU	14 PREVU	15	16 PREVU	17 PREVU	18	19							
20 PREVU	21 PREVU	22	23 PREVU	24 PREVU	25	26							
27 PREVU	28 PREVU	29	30	31									

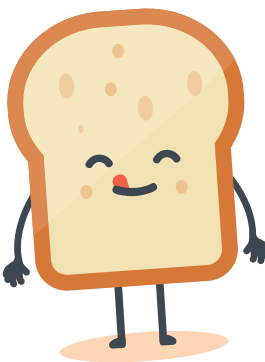
7 Vous recevez un mail confirmant le détail de l'annulation



| ASTUCE | Ce site permet également d'inscrire votre enfant directement en ligne aux activités cantine/garderie ou étude !

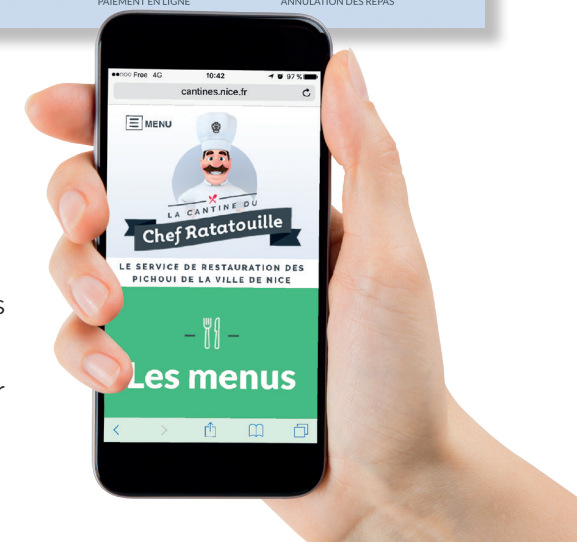
Pour accéder à ce nouveau service, rendez-vous dans « **MES INSCRIPTIONS** » pendant les dates d'ouverture.

Consultez les menus en ligne !



Le site des cantines est accessible depuis les Smartphones et tablettes.

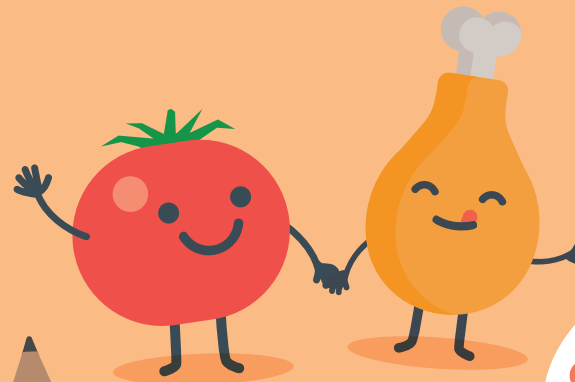
Contact : restauration.scolaire@ville-nice.fr



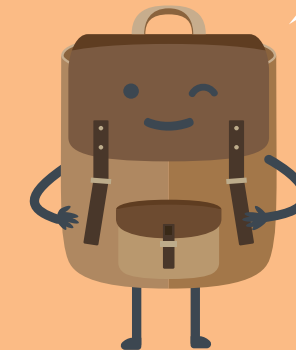
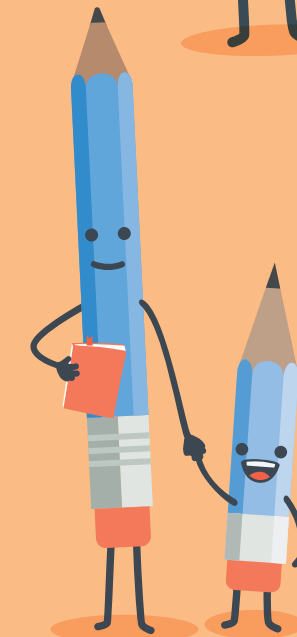
Restauration scolaire et activités périscolaires

LES SERVICES EN LIGNE

Inscription, facture, paiement, annulation de repas, consultation des menus



Simplifiez-vous la vie !



Ville de Nice - JH - iStock - 07/2020



La facturation, comment ça marche ?

Chaque mois, dès lors que vous souscrivez à un des services mis en place par la Ville de Nice sur les temps périscolaires (*cantine, accueil du matin ou du soir, étude*) une facture unique est établie qui regroupe l'ensemble des prestations sur un seul et même document. Vous pouvez adhérer à la facture en ligne sur simple demande à l'économe de l'école.

LES TARIFS

RESTAURATION SCOLAIRE					
MATERNELLE			ÉLÉMENTAIRE		
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
0,80 €	1,70 €	2,95 €	1 €	2,27 €	3,25 €

ACCUEILS PERISCOLAIRES				
	MATERNELLE		ÉLÉMENTAIRE	
	DEMI-FORFAIT	FORFAIT MOIS COMPLET	DEMI-FORFAIT	FORFAIT MOIS COMPLET
ACCUEIL MATIN	7,50 €	15,00 €	12,10 €	24,20 €
ACCUEIL SOIR	11,35 €	22,70 €	17,60 €	35,20 €

Pour bénéficier d'un tarif réduit à la cantine, votre quotient familial est pris en compte. Pour la tranche 1, il doit être inférieur à 350 €. Pour la tranche 2, il doit être inférieur à 700 €. Au-delà d'un quotient familial de 700 €, le tarif correspondant à la tranche 3 s'applique.

Vous pouvez télécharger le dossier de tarif réduit sur www.nice.fr/fr/l-ecole/documents-a-telecharger et le remettre à l'économe de l'école ou au Guichet Unique Nice Facile avec les justificatifs demandés.

POUR RÉGLER VOTRE FACTURE, 2 CHOIX POSSIBLES POUR VOUS FACILITER LA VIE !

► **Le prélèvement automatique.**
Sûr et efficace, 57 % des familles y ont déjà souscrit !

Pour y souscrire, téléchargez le formulaire « demande de prélèvement SEPA » et remettez-le complété à l'économe de l'école ou au Guichet Unique Nice Facile.

Le prélèvement sera pris en compte pour la facture du mois suivant. Chaque facture sera prélevée autour du 7 du mois suivant la facturation (ex : le 7 octobre pour la facture de septembre).

Vous pourrez toujours vérifier votre facture à réception et demander à votre économe des précisions.

► Régler sa facture par internet c'est possible grâce à l'espace sécurisé du Portail Éducation-Jeunesse !

2 étapes pour payer par internet :

1 Lors de votre première connexion, il convient préalablement de créer son compte citoyen (cette démarche se fait une seule fois)

Se connecter au site de la Ville de Nice :



Cliquez sur « Démarches en ligne »

• Si vous possédez un compte citoyen : saisissez l'identifiant et le mot de passe puis « SE CONNECTER »

• Si vous ne possédez pas de compte citoyen cliquez sur « INSCRIPTION » et saisissez un identifiant et mot de passe de votre choix.

Vous êtes connecté à votre compte citoyen

2 Accédez ensuite au portail Éducation-Jeunesse et accédez à votre compte famille

Cliquez sur « Portail Éducation, restauration scolaire, accueils loisirs et sports »

Pour récupérer votre mot de passe, cliquez sur « Mot de passe oublié »



Il est indispensable d'avoir une adresse mail valide pour payer en ligne.

Avant de payer, vérifiez que l'adresse mail du responsable légal 1 (RL1) est valide, même si c'est le responsable légal 2 (RL2) qui règle la facture.

Pour mettre à jour l'adresse mail, cliquez sur « Ma Fiche » puis sur « Mise à jour de ma fiche ».

Cliquez sur « mes factures » puis sur la régie (voir facture) qui vous concerne : 1, 2, 3 ou 4



Sélectionnez la ou les factures à régler

Cliquez sur « Facture pour règlement », puis sur « Payer votre sélection de factures »



L'interface de paiement en ligne (compatible 3D Secure) s'ouvre, vous permettant de saisir les coordonnées de votre carte bancaire.

Vous recevrez 2 mails : votre ticket de paiement (équivalent à un reçu de carte bancaire) et la confirmation de paiement de prestations.

NOUVEAU : TÉLÉCHARGEZ À TOUT MOMENT VOTRE RELEVÉ DE FACTURES !

Désormais, vous pouvez obtenir un relevé détaillé de vos paiements effectués pour vos enfants sur une période déterminée.

Saisissez les dates de la période de Facturation/Règlement voulue et cliquez sur « Confirmer »